

experimental vehicle committee), elle a reçu récemment des propositions de l'Association européenne de l'industrie automobile pour la conception de profils avant de voitures moins dangereux pour les piétons et les cyclistes, lesquelles aboutiraient, du point de vue technique, à un niveau de protection largement inférieur à celui qu'offrent les quatre tests de l'EEVC et pourraient donner lieu, selon des experts indépendants, à la conception de profils de voiture plus dangereux?

(2001/C 81 E/194)

**QUESTION ÉCRITE P-2503/00**

**posée par Ari Vatanen (PPE-DE) à la Commission**

(24 juillet 2000)

*Objet:* Conception des véhicules permettant la protection des piétons lors de collisions

Les résultats d'essais impliquant des piétons réalisés depuis 1996 dans le cadre du programme européen d'évaluation des nouveaux modèles de voitures indiquent que, en cas de collision, la conception des véhicules ne garantit qu'une protection limitée des piétons alors que les évolutions techniques ont été bénéfiques aux passagers. Une proposition, annoncée dans la communication récente de la Commission sur la sécurité routière, avait reçu le soutien du Conseil des ministres des transports dans sa résolution du 26 juin sur la sécurité routière.

Quand la Commission présentera-t-elle une proposition reprenant les essais nécessaires qui permettraient d'éviter 2 000 décès et 19 000 blessés graves tous les ans?

(2001/C 81 E/195)

**QUESTION ÉCRITE P-2579/00**

**posée par Ewa Hedkvist Petersen (PSE) à la Commission**

(25 juillet 2000)

*Objet:* Législation concernant des faces avant de voitures moins dangereuses pour les piétons et les cyclistes

Dans sa communication de mars dernier sur la sécurité routière, la Commission indiquait qu'une de ses six priorités en matière de coût et d'efficacité était l'introduction d'une législation communautaire visant à ce que les faces avant de voiture soient moins dangereuses pour les piétons et les cyclistes.

Cette mesure figurait en tête des priorités reprises dans le dernier avis du Parlement européen sur la sécurité routière. Le 26 juin dernier, le Conseil des ministres des transports a apporté son soutien à cette initiative et invité la Commission à présenter une proposition législative dans les meilleurs délais.

Sachant qu'avec chaque mois de retard, ce sont 175 vies humaines qui ne peuvent être sauvées dans l'ensemble de l'Union européenne, le commissaire concerné compte-t-il présenter sans plus attendre une proposition qui reprenne les quatre essais nécessaires à la mise en place d'un niveau de protection élevé en cas de collision entre une voiture et un piéton?

(2001/C 81 E/196)

**QUESTION ÉCRITE P-2583/00**

**posée par Nelly Maes (Verts/ALE) à la Commission**

(25 juillet 2000)

*Objet:* Mesures permettant de rendre les pare-chocs des automobiles moins dangereux

Chaque année, 42 500 personnes — dont 9 300 piétons et cyclistes — perdent la vie dans l'Union européenne à la suite d'un accident de la route. La majorité de ces piétons et cyclistes sont des jeunes et des personnes âgées. Compte tenu de cette réalité, la Commission a exposé en mars 2000 un certain nombre de priorités quant à l'amélioration de la sécurité des piétons et cyclistes.